

LA MUTUALITÉ

La loi de 1898 sur les Sociétés de secours mutuels, en leur permettant de se grouper et de combiner leur action avec celle des associations professionnelles, va faire surgir, sous nos yeux, un monde nouveau. La Société de secours mutuels isolée a fait son temps; le mouvement de concentration qui se produit dans toutes les régions du monde industriel et ouvrier, et qui est la loi économique de notre siècle, commence à gagner la mutualité. Déjà, nous apercevons les premiers linéaments de l'organisation future: en bas, dans la commune, dispersées sur toute la surface du territoire, de petites Sociétés qui sont comme les cellules premières et les embryons de la prévoyance; au-dessus, dans la ville, dans l'arrondissement ou le département, les Unions de Sociétés; et au-dessus encore, dans la région et dans le pays tout entier, le groupement de ces Unions, les Fédérations. Ce groupement de plus en plus étendu accomplira des fonctions de plus en plus savantes et élevées: offices de placement gratuits, mutualité scolaire, maternelle, féminine, caisses de prêts gratuits, pharmacies mutualistes, retraites, assurances, etc. Il faut qu'ainsi la République française deviennent une vaste mutualité. Là est l'avenir; là est un des plus puissants moyens de résoudre la question sociale.

PAUL DESCHANEL.

Deux nouveaux directeurs

Les membres de la Caisse Nationale d'Économie apprendront avec un grand plaisir que l'hono-

rable L.-O. Taillon et M. le docteur Dagenais, échevin de Montréal, ont bien voulu accepter la charge de directeur de l'Association Saint-Jean-Baptiste et, par suite, celle d'administrateur de la Caisse Nationale d'Économie. L'honorable M. Taillon, que l'on trouve partout où il y a du bien à faire et qui, en toute circonstance, a généreusement payé de son temps et de sa personne, donne à la Caisse d'Économie le bénéfice de son expérience et de ses talents, le prestige d'un nom honorable et connu de tout le pays et la garantie d'une grande honnêteté.

M. le docteur Dagenais, plus jeune que l'honorable M. Taillon, et sur un théâtre plus modeste que celui de son aîné, s'est signalé, d'abord, dans sa profession et ensuite dans les affaires municipales. Il a de suite montré un esprit public éclairé, large et désintéressé et fait preuve d'aptitudes remarquables dans l'administration des affaires d'une grande ville comme Montréal. Aussi il est très estimé de ses collègues qui l'ont choisi comme président de la commission d'hygiène et président de la commission de la bibliothèque civique.

Dans l'accession de ces deux citoyens distingués, au bureau de direction de l'Association Saint-Jean-Baptiste, les sociétaires de la Caisse Nationale d'Économie ont, à la fois, une preuve de l'excellence et de la vitalité de leur institution et une nouvelle garantie de la continuation de la bonne administration qui a eu lieu jusqu'ici, des affaires de la Société, et qui conduira infailliblement au succès.